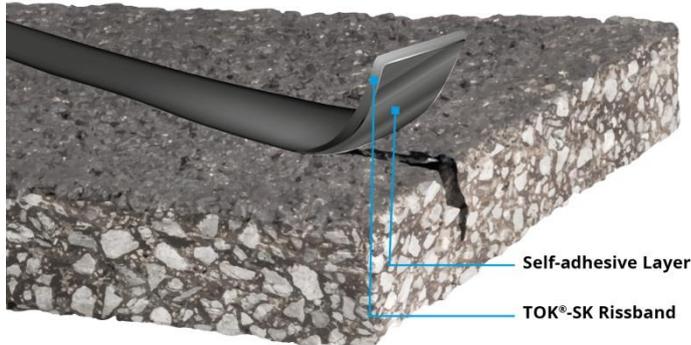


TOK®-SK Rissband

Information produit



Principaux avantages



Mise en œuvre à froid, sans flamme



Conforme aux exigences de la norme allemande ZTV Fug-StB 15



Température de mise en œuvre de +5 °C à +50 °C (de +41 °F à +122 °F)

Joint bitumineux autocollant pour la réparation de fissures de route.

Depuis un siècle déjà, DENSO Group Germany est synonyme d'expérience, de qualité et de fiabilité en matière de protection anticorrosion et de dispositifs innovants d'étanchéité. Le succès de notre entreprise internationale, leader dans ses domaines d'activité, repose sur un dépôt de brevet en 1927 pour la bande DENSO « DENSO-Binde », premier produit au monde pour la protection passive contre la corrosion des pipelines. Depuis, le groupe DENSO Group Germany assure la production de produits à la pointe de la technologie répondant aux normes qualité les plus élevées. Les étapes de recherche, développement et production ont donc ensuite lieu en Allemagne. Grâce à une étroite collaboration avec nos clients, nos collaborateurs conçoivent et développent des solutions sur mesure, fiables et durables.

Description

Le **TOK®-SK Rissband** est une bande bitumeuse haut de gamme composée de bitumes routiers améliorés aux polymères. Elle permet de rénover rapidement et à

moindre coût les zones endommagées des routes en enrobé.

Le **TOK®-Band SK Rissband** comporte une face homogène entièrement autocollante

et peut ainsi être appliqué à froid, rapidement et en toute fiabilité, sans avoir recours à un chalumeau.

Utilisation

Le **TOK®-SK Rissband** a été conçue spécifiquement pour recouvrir les fissures, les joints ouverts ou les raccords sur les surfaces en enrobé.

La largeur maximale des fissures ne doit

pas dépasser 5 mm.

La bande peut être posée à froid, rapidement et en toute fiabilité, sans avoir recours à un chalumeau.

Le **TOK®-SK Rissband** parvient, du fait de ses propriétés plastiques, à refermer les zones endommagées durablement. Le joint peut être cylindré une fois appliqué.

Mise en œuvre

Conditions météorologiques :

Les conditions météorologiques doivent répondre aux exigences de la norme ZTV Fug-StB (relative aux joints d'étanchéité bitumeux). Par conséquent, le **TOK®-SK Rissband** peut uniquement être posé par temps sec et sur une surface en bitume d'une température minimale de +5 °C (+41 °F).

À des températures comprises entre 0 °C et +5 °C (+30 °F à +41 °F), les travaux peuvent être poursuivis à condition que des mesures supplémentaires spécifiques soient mises en œuvre (préchauffage du support, par exemple).

Spécifications et pose du TOK®-SK

Rissband :

La surface en enrobé doit être propre et sèche.

Il faut enduire la surface à traiter avec du primaire **TOK®-SK Primer**, qui améliore l'adhérence de la bande au support. En été, le temps de séchage du primaire se situe entre 3 et 5 minutes selon les conditions météorologiques, ce qui permet de passer rapidement à l'étape suivante.

Mise en œuvre :

Une fois que le primaire **TOK®-SK Primer** est sec, la bande **TOK®-SK Rissband** est posée sur la fissure, face autocollante vers le bas, et est écrasée au cylindre ou à l'aide du Rissband SK Roller (uniquement pour les dimensions 40 x 4 mm).

Le trafic se chargera ensuite de finir de faire pénétrer la bande dans la fissure. Dans certains cas, il peut s'avérer utile de sabler le **TOK®-SK Rissband** après la pose.

C'est notamment le cas lorsque l'application se déroule à des températures très élevées.

La température ambiante et celle du support doivent être supérieures à +10 °C (50 °F) afin de garantir une adhérence durable au support.

Par basses températures, on peut éventuellement chauffer légèrement le support avant la mise en œuvre du produit.

Le **TOK®-SK Rissband** ne convient pas à la réalisation de jonctions et de raccords verticaux, car la bande devant constituer le joint doit avoir une épaisseur d'au moins 10 mm, conformément à la norme ZTV Fug-StB.

Conditionnement et emballage

Le **TOK®-SK Rissband** est conditionné en rouleaux. Selon leur profil, les rouleaux sont livrés

dans des cartons (séparés par du papier siliconé) de 370 x 370 x 160 mm (ou 144 mm) (l x P. x H.).

Chaque europalette (800 x 1 200 mm) contient 30 cartons.

Largeur (mm)	Épaisseur (mm)	Longueur (m)	Nbre de rouleaux par carton	Quantité par carton (m)	m/palette	Numéro d'article
35	4	23	4	92	2.760	100 79 008
40	4	23	3	69	2.070	102 00 387
60	4	23	2	46	1.380	100 71 720

Stockage

À stocker dans un endroit sec et à l'abri du gel, dans des conditions ambiantes (15-20 °C/59-68 °F idéalement). Les palettes ne sont pas gerbables.

Dans ces conditions, le **TOK®-SK Rissband** peut être stocké dans son emballage d'origine intact pendant au moins 2 ans à compter de la date de fabrication.

DENSO GmbH

P.O. Box 150120 | 51344 Leverkusen | Germany
Phone: +49 214 2602-0 | Fax: +49 214 2602-217
www.denso.de | info@denso.de

Les informations concernant les produits, les recommandations, les procédures de pose, les fiches techniques, ainsi que les autres documents prennent en compte des dernières avancées technologiques portées à notre connaissance à la date de l'impression ou de la production d'un document. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à tout moment aux produits, aux procédures, aux fiches techniques ou aux autres documents sans devoir vous informer des modifications. Nous rejetons par conséquent toute responsabilité liée à l'absence ou à l'omission de quelque recommandation que ce soit. L'utilisateur est tenu de se renseigner sur l'utilisation correcte et les applications possibles du produit.

Le contenu du site internet n'a aucune obligation légale. Nos conditions de vente en vigueur sont exclusivement consultables sur notre site internet www.denso.de.

Ceci est la traduction de la fiche d'information produit originale, rédigée initialement en langue allemande. Dans le cas de divergences ou de contestations résultant de l'interprétation de cette fiche d'information produit, la fiche originale en langue allemande, disponible sur www.denso.de, aura la primauté. Les relations juridiques seront exclusivement régies par la législation allemande.

01.2017